Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20261020-2026_16_10_36-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER

Séance du vendredi 16 octobre 2026

20 heures

Mairie de Saint-Péver

2026_16_10_36 Mise à jour du tableau des effectifs suite à l'avancement de grade

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 16 octobre 2026

Emplois permanents	Grade correspondant	Catégorie	Effectif pourvus	Temps de travail hebdomadaire
Secrétaire générale de mairie	Rédacteur/adjoint administratif principal de 1ère classe/adjoint administratif principal de 2ème classe	B/C	1	30.00h
Agent polyvalent	Adjoint technique	C	1	17h10
Agent polyvalent	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	29h30
ATSEM	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	32h00

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20261020-2026_16_10_36-DE

Le conseil municipal décide par :

Présent.es	08	Pouvoir	3	Votants	11
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0

Absent.es : 2

DE SUPPRIMER un emploi de d'adjoint technique à temps non complet, à 29h30/s,

DE CREER un emploi d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps non complet, à 29h30/s.

DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire
Pascale LE YAN

MAIRIE DE SAINT-PEVER 22720 CÔTES D'ARMOR

Le Maire
Jean JOURDEN

Certifié exécutoire après réception en Préfecture
Le (date)
.....
Monsieur le maire